

*Question présentée par le député :*

*M. Pierre Eckert*

*Date de dépôt : 22 juin 2022*

## **Question écrite urgente**

### **Pourquoi un col de catégorie 3 pour les cyclistes se rendant de Versoix en ville ?**

Pendant la durée du sommet à l'OMC, soit du 9 juin au 19 juin, les cyclistes se déplaçant sur la route de Lausanne se sont vus obligés d'effectuer un vaste détour pour éviter la zone du bâtiment de l'OMC. Le parcours obligé passait par l'avenue de France, la place des Nations, l'avenue de la Paix, la route de Pregny et enfin le chemin de l'Impératrice. Et le parcours inverse dans l'autre sens, bien entendu. Cela ajoute deux bons kilomètres au parcours sans compter près de 100 mètres de dénivelé. Pendant ce temps-là, la circulation automobile a pu tranquillement se poursuivre sur deux voies de circulation dans chaque sens et à plat !

Les cyclistes qui avaient tout de même souhaité prendre le risque de se mélanger à la circulation automobile se sont vus refoulés sans ménagement par la police et les militaires de faction.

Quel mépris pour les populations cyclistes des communes de Versoix, Genthod, Bellevue et Pregny-Chambésy qui se rendent quotidiennement en ville pour leur travail ou d'autres activités ! En pleine canicule, rajouter près de 100 mètres de montée est simplement insensé. En venant depuis Bellevue, le parcours obligé passait par le chemin de l'Impératrice, qui est certes bucolique, mais que même l'auteur de ces lignes, cycliste entraîné, ne monte habituellement pas d'une traite tant la pente est raide.

Plus amusant, les autorités nous vantaient quelques jours auparavant une jolie petite nouvelle plage au bas du Jardin botanique : « La petite plage de galets dans le prolongement du Jardin botanique pourra servir de lieu de baignade, et s'inscrit dans une volonté plus large d'améliorer l'accès à l'eau ». Essayer de s'y rendre pour se rafraîchir se concluait une fois de plus par un refoulement sans ménagement vers des endroits arides et torrides.

Tout cela me conduit à poser les questions suivantes au Conseil d'Etat, que je remercie d'avance de ses réponses :

- *Quelles sont les raisons qui ont conduit les autorités à obliger les cyclistes, pendulaires et autres, à effectuer un énorme détour avec dénivelé alors que le trafic automobile était maintenu sur deux pistes dans chaque sens ?*
- *Même si la capacité de la route de Lausanne a dû être réduite du fait du sommet de l'OMC, pourquoi n'était-il pas possible de fermer une voie de circulation pour organiser tout de même le passage des cycles ?*
- *Les cyclistes sont-ils considérés comme un danger potentiel pour le sommet de l'OMC ? Si c'est le cas, pourquoi les voitures pesant chacune au moins une tonne seraient-elles moins dangereuses ?*
- *Le sommet de l'OMC était prévu de longue date. N'était-il pas possible de fixer l'inauguration de la plage du Jardin botanique à une date ultérieure pour éviter de mettre l'eau à la bouche (pour ainsi dire) de la population pour un lieu dont on savait qu'il deviendrait inaccessible tout de suite après ?*